

DÉPARTEMENT
DES ARDENNES

ARRONDISSEMENT
ET CANTON
DE RETHEL

COMMUNE
DE
COUCY

Conseil Municipal de Coucy

Séance du 01 Février 2013

Présidence : David POTIER, Maire

Présents : Thérèse RIVA, Francine CONNOT, Nadine DELSUC, Gilles MAILLARD, Denis FOSSIER, Emmanuel SIMON, Daniel LAMBERT

Absentes excusées : Andrée LARCHER, Laurence COULMY

Secrétaire de séance : Thérèse RIVA

La séance débute à 19H00 par la lecture et l'approbation du compte rendu de la précédente réunion de Conseil Municipal.

TRAVAUX DE VOIRIE RUE JEAN JAURES

Lors d'une précédente réunion il avait été évoqué la nécessité d'entreprendre des travaux de réparation des écoulements des eaux pluviales rue Jean-Jaurès. Le maire présente aux membres du Conseil Municipal les différentes solutions pour améliorer l'évacuation de l'eau au niveau de l'ancien avaloir :

Deux principales solutions sont envisageables :

- Changement de la canalisation d'évacuation des eaux qui est effondrée sur 70 mètres, avec la réfection des trottoirs associés : le montant des travaux est estimé à 17990 € HT.
- Modification de la trajectoire de l'eau d'écoulement en l'envoyant de l'autre côté de la rue, sur une canalisation existante et en bon état : Le montant des travaux est estimé à 1875 € HT.

Le maire précise que ces travaux ne bénéficient pas de subventions. Après en avoir discuté, les membres du Conseil Municipal décident de retenir la seconde solution, moins onéreuse et qui permettra de remédier à la stagnation actuelle des eaux. L'entreprise RICHARD est retenue. En outre, il est décidé que des travaux d'ensemble devront être réalisés, à terme, dans ce secteur, pour remettre en état l'ensemble des canalisations d'évacuation des eaux ainsi que les trottoirs et les bordures. Ces investissements devront être réalisés quand des subventions seront possibles.

Vote à l'unanimité

En complément, le Maire informe que suite à la demande d'un riverain, il serait nécessaire de reboucher un affaissement de trottoir qui retient l'eau, devant chez lui, rue Jean Jaurès. Il indique qu'un devis estimatif table sur un coût de 745 € HT. Après en avoir discuté, les membres acceptent la proposition de l'entreprise RICHARD.

Vote à l'unanimité.

ALIMENTATION EN EAU POTABLE FOSSE DES CHAMPS

Lors de la réunion du 14 septembre dernier, les membres du Conseil avaient émis un avis favorable à l'extension des réseaux pour la 2ème Tranche de travaux rue de la Fosse des Champs.

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une étude concernant l'extension du réseau d'eau a été menée et que deux options sont envisageables : Raccordement de la nouvelle canalisation au niveau de la réserve d'eau ou sur la canalisation rue Tabeur.

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal prend acte des différents scénarii et charge le Maire de demander les subventions les plus élevées possible sur la base d'un montant de 31 155 € HT

Vote à l'unanimité

REPARATION DE LA TOITURE DE LA SALLE DES FETES

Le Maire expose au Conseil Municipal les problèmes de fuites sur la toiture de la salle des fêtes et indique qu'il est nécessaire d'entreprendre des réparations sur la faîtière.

Après en avoir discuté, les membres du Conseil décident d'accepter le devis de l'entreprise CREMON Franck pour un montant de 1 402 € HT.

Vote à l'unanimité

CHANGEMENT DE MENUISERIES BATIMENT COMMUNAL DE COUCY 2

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que 3 propositions ont été reçues pour le changement des fenêtres et portes du bâtiment communal de Coucy 2 : Entreprise Démissy, La Fabric et Rethel Plastic.

Après avoir étudié les différents devis reçus, le Conseil Municipal accepte la proposition de l'entreprise la Fabric pour un montant de 3 060.80 € HT et charge le Maire de demander des précisions concernant l'isolation de la porte d'entrée.

Vote à l'unanimité

ACQUISITION DE TERRAIN

Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'acquérir la parcelle cadastrée 215 section B dans le cadre d'un projet d'aménagement collectif pour un montant de 136 000 €.

Après en avoir discuté, les membres acceptent l'acquisition de la parcelle et chargent le maire de demander les subventions les plus élevées possibles.

Vote à l'unanimité

REMUNERATION DE L'AGENT RECENSEUR

Les membres du Conseil décident de reverser la totalité de la dotation de l'INSEE à Mme BARRE Michelle, agent recenseur, soit 1 119 € net.

Vote à l'unanimité

La Séance est levée à 20h15